

BEAUSSAIS-SUR-MER

Janvier 2023

Dinan Agglomération

**BIENVENUE
À DINAN
AGGLOMÉRATION**



Bienvenue à Dinan Agglomération

La commune de Beaussais-sur-Mer a librement fait le choix de rejoindre Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2023. Cette adhésion revêt une importance particulière pour chacune et chacun d'entre vous, lorsqu'on sait combien les intercommunalités sont aujourd'hui plus que jamais au cœur de politiques publiques d'une grande proximité et qui font votre quotidien.

Ce livret d'accueil a pour objet de faciliter votre connaissance de Dinan Agglomération, de ses missions et tout spécialement des services qu'elle rend à la population. Mais pas d'inquiétudes, il n'y a pas de révolution dans les services rendus, peut-être quelques aménagements et informations que nous avons jugé utile de vous apporter sous forme de foire aux questions.

Bien entendu, les services de Dinan Agglomération et de la commune de Beaussais-sur-Mer restent à votre écoute pour vous accompagner.

Bien à vous,



Arnaud LÉCUYER

Président de Dinan Agglomération



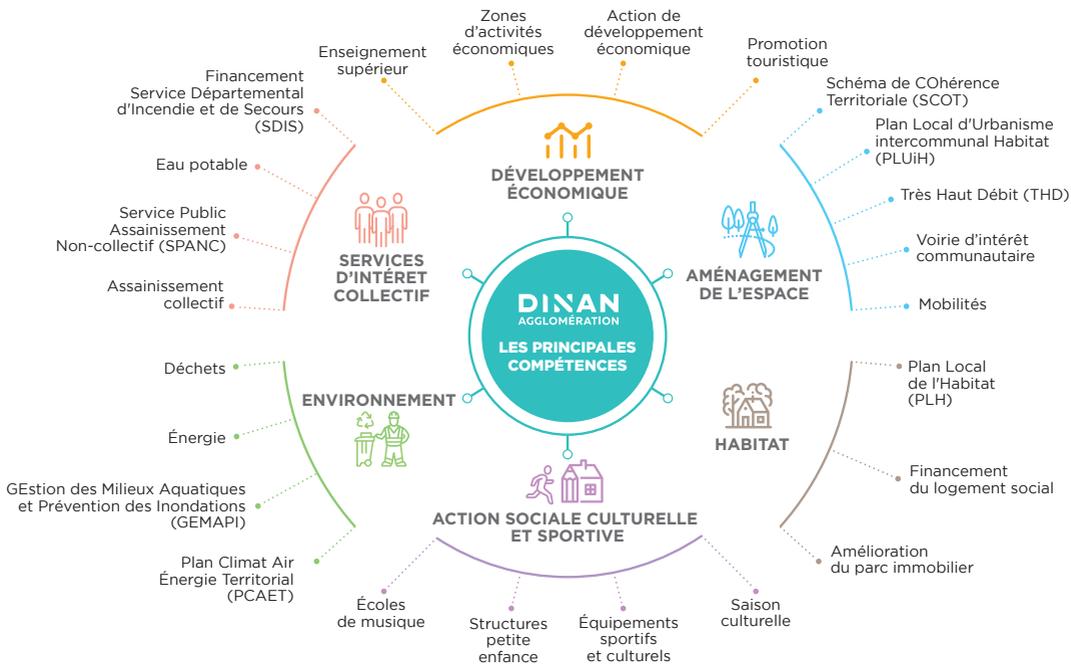
Eugène CARO

Maire de Beaussais-sur-Mer

NOTRE TERRITOIRE



LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION



CHIFFRES CLÉS



65
COMMUNES

105 000
HABITANTS

997
KM²

548
AGENTS EN ACTIVITÉ

96
ÉLUS
COMMUNAUTAIRES

DONT 3
CONSEILLERS
DE BEAUSSAIS
SUR-MER

FOIRE AUX QUESTIONS



**Gestion des déchets
& déchèteries**



Eau & Assainissement



Petite enfance



**Urbanisme,
Habitat & Mobilités**

GESTION DES DÉCHETS

LES CONSIGNES DE TRI SERONT-ELLES LES MÊMES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023 ?

Oui, **les consignes de tri demeurent inchangées**, à savoir une collecte sélective avec extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique. La collecte s'effectuera toujours via les colonnes semi-enterrées ou aériennes installées sur le territoire.

QUELS SONT LES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Elles seront collectées **le lundi**.

Le vendredi pour les habitants de La Ravillais Le Grand Vau Bruand, La Ville-ès-Galons, Le Champ Havel, La Mettrie Saudrais, La Bidonnais, La Rouaudais, La Morandais, Le Pied Courtel, Bel Air, La Rochardais, Rideu, Le Tertre Bonnier, Caharet, Le Bourbonnien, La Béguinais, La Tourelle, La Ville Oger, La Gonais, La Corbinière, Le Pont Crétin, Carpautan, La Ville des Champs, La Pironnais, La Ville Dohen, Banceline, La Hautière, La Ville Aulay, La Rochette, La Denilais, Les Hautes Daulnais, Les Basses Daulnais, Les Chênes, Le Petit Bois Jean, Le Grand Bois Jean, Le Moulin du Plessix et le bourg du Plessix-Balisson.

PUIS-JE CONSERVER MON BAC ROULANT À ORDURES MÉNAGÈRES ?

Oui, les usagers conservent leur bac à ordures ménagères. Seuls les nouveaux résidents emménageant dans une construction neuve depuis le 1^{er} janvier 2023, vont bénéficier d'un nouveau bac à ordures ménagères ; demande à réaliser par téléphone au **02 96 87 72 72** ou en ligne sur le site de Dinan Agglomération.

OUÛ DOIS-JE PLACER MON BAC POUR QU'IL SOIT COLLECTÉ ?

À l'emplacement habituel. Cependant, afin de limiter les arrêts du véhicule, des **points de regroupement** de bacs individuels ont été créés. Le bac sera à positionner sur l'emplacement dédié, la veille de la collecte.

EST-CE QUE LE MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE CHANGE ?

Non, les usagers continueront à payer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est prélevée en même temps que la taxe foncière.

DÉCHÈTERIES

QUELLE EST LA NOUVELLE ORGANISATION POUR LA GESTION DES DÉCHETS ?

Les encombrants sont désormais à déposer en déchèterie. Vous pourrez vous y rendre muni de votre carte d'accès.

Il n'y a plus de collecte de déchets verts en porte à porte, les usagers doivent se rendre en déchèterie pour déposer les déchets végétaux.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES DE DINAN AGGLOMÉRATION ?

Si vous avez l'habitude de vous rendre à **la déchèterie de Pleslin-Trigavou, vous devez conserver votre carte**. En effet, vos droits seront étendus à l'ensemble des déchèteries au 1^{er} janvier 2023.

À cette même date les usagers de **la déchèterie de Dinard** ne pourront plus accéder à cette dernière.

Vous devez alors vous procurer une nouvelle carte qui vous permettra **un accès aux 8 déchèteries de l'agglomération**. Pour ce faire, il vous suffit de renseigner le formulaire **en ligne sur le site de Dinan Agglomération** ou de vous rendre à **l'accueil du pôle Environnement et Technique** (34 rue Bertrand Robidou à Dinan), à l'accueil de la **maison intercommunale de Matignon** (rue du Chemin Vert) ou encore à **Plancoët** (33 rue de la Madeleine, site de la Corbinais). Vous avez aussi la possibilité de **vous rendre dans votre Mairie** (muni d'un justificatif de domicile).

EST-CE QUE LA CARTE D'ACCÈS EST PAYANTE ?

Seule la 1^{ère} carte est gratuite (si vous êtes un particulier). En cas de perte, le remplacement vous sera facturé 10 €. Le règlement intérieur des déchèteries est disponible sur le site de Dinan Agglomération.

LE NOMBRE DE PASSAGES EN DÉCHÈTERIE EST-IL LIMITÉ ?

Oui, **la carte sera créditée de 16 passages par an** ; à noter que les plateformes « déchets verts » des déchèteries d'Évran, Pleslin-Trigavou, La Landec et Saint-Hélen sont accessibles par badge sans décompte de passage.

—— Pour plus d'informations

Le règlement intérieur des déchèteries est disponible sur le site Internet de Dinan Agglomération : www.dinan-agglomeration.fr



EAU ET ASSAINISSEMENT

QUI EST EN CHARGE DES CONTRÔLES DE MON INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (ANC) ?

En 2023, la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude (CCCE) continuera à exercer la mission de contrôle d'installations d'ANC, à titre transitoire. **À partir du 1^{er} janvier 2024**, Dinan Agglomération exercera pleinement cette mission.

À QUI DOIS-JE PAYER MA FACTURE D'EAU ?

Votre facture sera toujours émise et payable **au délégataire**. Pour votre commune, **la SAUR** (Société d'Aménagement Urbain et Rural) sera votre interlocuteur.

PETITE ENFANCE

MON ENFANT EST ACCUEILLI AU SEIN DE LA CRÈCHE MOBY-DOUCE, Y A-T-IL DES CHANGEMENTS ?

Non, les contrats d'accueil sont simplement repris par Dinan Agglomération, les tarifs et les prestations seront les mêmes. Un nouveau règlement de fonctionnement vous sera transmis courant janvier 2023.

JE SUIS À LA RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE POUR MON ENFANT, À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

L'animatrice du relais petite enfance de Matignon sera votre interlocutrice au **02 96 41 25 83**.



URBANISME HABITAT & MOBILITÉS

PUIS-JE CONTINUER À BÉNÉFICIER DU SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE ?

Oui, ce service est maintenu en 2023.

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER POUR OBTENIR DES CONSEILS OU DES AIDES DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION OU L'ADAPTATION DE MON LOGEMENT ?

Vous pouvez vous adresser au service Habitat : Espace conseil France Renov' au **02 96 87 42 44**.



Pour plus d'informations rendez-vous sur :
www.dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

8 boulevard Simone Veil
22100 DINAN Cedex
02 96 87 14 14
contact@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr



dinanagglomération



DinanAgglo



Dinan Agglomération